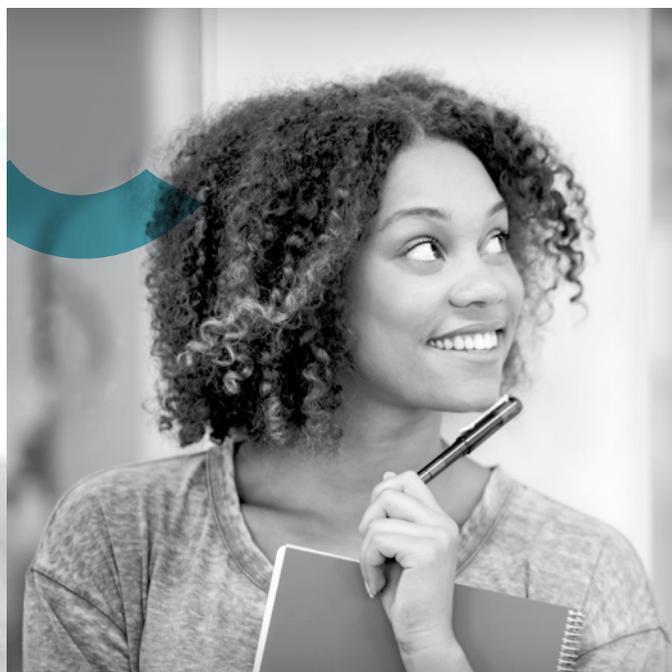


# RAPPORT ANNUEL



# 2018

**UMR**

Union Mutualiste Retraite

# SOMMAIRE

<b>Entretien avec Eric Jeanneau, Président de l'UMR et Paul Le Bihan, Directeur général de l'UMR</b>	<b>4</b>
<b>Gouvernance – L'union fait la force</b>	<b>6</b>
<b>Le Conseil d'administration</b>	<b>6</b>
La composition du Conseil d'administration et son évolution	6
Le mécanisme de désignation des délégués par les collègues à l'Assemblée générale jusqu'à l'élection du Président du Conseil d'administration	6
Les indemnités exceptionnelles et les avantages de toute nature des administrateurs	6
Les réunions du Conseil d'administration	7
Les comités statutaires	7
<b>Les fonctions clés</b>	<b>7</b>
<b>A la rencontre des adhérents</b>	<b>7</b>
<b>La gouvernance de l'UMR</b>	<b>8</b>
<b>Chiffres clés – une organisation au service des adhérents</b>	<b>9</b>
<b>Faits marquants</b>	<b>10</b>
<b>Des perspectives de commercialisation qui se matérialisent</b>	<b>10</b>
<b>Une adaptation du système d'information à la future extension de gamme produit</b>	<b>10</b>
<b>Le prélèvement à la source – une opération maîtrisée</b>	<b>10</b>
<b>L'émission réussie d'un emprunt participatif</b>	<b>11</b>
<b>Le projet de loi PACTE : une dynamisation à venir de l'épargne retraite</b>	<b>11</b>
<b>Une bonne performance des actifs dans un contexte des marchés difficile</b>	<b>11</b>
<b>Une Union attachée aux valeurs mutualistes</b>	<b>12</b>
<b>Un renforcement de notre politique ESG</b>	<b>12</b>
<b>Un exemple : l'investissement dans le 117 quai Bacalan à Bordeaux</b>	<b>12</b>
<b>Le Fonds d'action sociale au service des adhérents</b>	<b>12</b>
<b>Des frais de gestion parmi les plus bas du marché (régime Corem)</b>	<b>13</b>
<b>Focus Produits</b>	<b>13</b>
<b>Corem</b>	<b>13</b>
Répartition des adhérents Corem au 31 décembre 2018	13
Portefeuille des placements financiers Corem	14
<b>Analyse de la situation 2018</b>	<b>15</b>
<b>Corem Sérénité</b>	<b>15</b>
<b>Produits de branche 20 (actif général de l'UMR)</b>	<b>15</b>
R1	15
R3	16
Corem co	16
Portefeuille des placements de l'Actif Général	16
Portefeuille R1	17
Provisionnement des régimes de branche 20 (R1, R3 et Corem co)	17
Evolution de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)	17
<b>Comptes sociaux</b>	<b>18</b>
<b>Bilan 2018</b>	<b>18</b>
<b>Compte de résultat 2018</b>	<b>20</b>
<b>Annexe</b>	<b>22</b>
<b>Liste des membres du Conseil d'administration</b>	<b>22</b>

## • Entretien avec Eric Jeanneau, Président de l'UMR et Paul Le Bihan, Directeur Général de l'UMR

### Eric Jeanneau, Paul Le Bihan, dans quel environnement a évolué l'UMR en 2018 ?

#### Eric Jeanneau

Hausse de la CSG et pouvoir d'achat des retraités, financement des EHPAD, concertation grand âge et autonomie, préparation d'une réforme systémique des retraites, projet de loi sur l'épargne retraite... dans un climat pour le moins anxiogène, les questions liées au vieillissement de la population ont été au cœur des débats en 2018. Notre société doit s'adapter au défi de l'accroissement de la longévité, faire de cette révolution sociétale un progrès social partagé par tous. Pour vivre positivement le tiers de vie que constitue désormais la période de retraite, les français ont besoin que l'Etat garantisse un cadre de solidarité collective renforcé et cohérent qui permette à chacun de se projeter plus facilement. A son niveau, en complément du système public, l'UMR apporte une solution solidaire adaptée à ce nouvel enjeu en permettant à ses adhérents de percevoir un complément de revenu jusqu'à la fin de leur vie.

#### P. Le Bihan

S'agissant de l'environnement économique, l'année 2018 a commencé sous de bons auspices : croissance mondiale en hausse, marchés actions solides, perspective de taux d'intérêt en hausse aux Etats-Unis voire dans un second temps en Europe du fait d'une croissance élevée et d'une remontée de l'inflation vers la cible des banques centrales.

Le ciel a commencé à se couvrir de nuages dans le second semestre, notamment du fait de la croissance des tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine, des risques liés au Brexit et de l'attelage gouvernemental surprenant en Italie. Aussi, les marchés actions ont connu une baisse significative, au cours du dernier trimestre, liée d'une part à ces inquiétudes et d'autre part à la révision à la baisse des perspectives de croissance mondiale.

Si l'on peut penser, au vu des évolutions de marché début 2019, que la correction boursière a été excessive, il n'en reste pas moins que le consensus s'établit sur une réduction des perspectives de croissance mondiale tant en 2019 qu'en 2020 dans un contexte peu inflationniste.

Ces deux éléments pouvant conduire les banques centrales à prolonger la politique accommodante, ou à tout le moins réagir plus modestement, ce qui devrait maintenir un environnement de taux d'intérêt faible.

En dehors des évolutions réglementaires que nous évoquerons plus loin, nous nous sommes préparés à la mise en œuvre du prélèvement à la source. Nous avons dû gérer un calendrier de mise en place très tendu mais les premiers prélèvements réalisés sur les rentes de nos adhérents en janvier 2019 n'ont pas montré d'anomalies comme semble également le démontrer la mise en place du dispositif dans son ensemble.

### Comment l'UMR s'adapte-t-elle à ces évolutions ?

#### Paul Le Bihan

Notre gestion d'actifs résiste bien dans le contexte évoqué précédemment. En effet, le rendement du régime R1 est de 3,81 % et le rendement du régime Corem est de 3,35 %. Nous avons pu saisir quelques opportunités de placement obligataire lors de certaines tensions observées sur les taux d'intérêts et nous avons pu alléger notre portefeuille actions au mois de mai 2018, pratiquement au plus haut du marché. Pour autant, le taux de couverture des engagements du COREM qui s'établissait à 100,6% fin 2017 connaît une légère érosion à 98,2% à fin

2018, liée à la chute importante du marché actions au cours du dernier trimestre.

Notre métier d'assureur long terme nous conduit à ne pas sur-réagir à ces évolutions de marché dans la mesure où notre allocation d'actifs s'avère pertinente et solide dans la durée. Les règles de fonctionnement du nouveau ratio mis en place fin 2017 autorisent cette souplesse.

Nous avons pu mener à bien une nouvelle émission de titres subordonnés Tier 2 éligibles en fonds propres pour un montant de 40 M€ venant en substitution d'un emprunt participatif de 112 M€. Ces lignes sont

complétées par notre résultat net 2018 qui s'établit à 26,3 M€. Tout ceci conforte sans équivoque la solidité financière de l'UMR et sa capacité à honorer ses engagements vis-à-vis de ses adhérents, à savoir le versement d'une rente à vie.

### E. Jeanneau

L'UMR est en mesure de saisir les opportunités des évolutions réglementaires pour proposer des solutions adaptées aux besoins des mutualistes. Ainsi, tout au long de l'année 2018, nous avons suivi au plus près l'élaboration de la Loi Pacte qui prévoit de développer l'épargne retraite. Elle amène des évolutions positives en permettant aux adhérents de récupérer leur capital de manière anticipée lorsqu'ils se trouvent dans une situation difficile. En revanche, nous avons eu l'occasion de nous exprimer plusieurs fois dans les médias et auprès des pouvoirs publics sur les dangers de la sortie en capital que le gouvernement veut ouvrir intégralement. Il s'agit pour nous d'un dévoiement

de l'épargne retraite avec un risque avéré que les épargnants qui choisissent cette option se retrouvent dans une situation difficile une fois leur capital dépensé.

Pour autant, l'UMR se prépare à adapter les solutions qu'elle propose à ce nouveau cadre. Nous avons entamé en 2018 un important travail pour créer un nouveau produit d'épargne retraite qui s'inscrit dans ce cadre rénové. L'Assemblée générale du 24 septembre 2018 a ainsi demandé un agrément supplémentaire afin de pouvoir gérer des unités de compte. Ce projet initié en 2018 se poursuivra en 2019 pour qu'au 1er janvier 2020 l'UMR propose à toutes ses mutuelles adhérentes une gamme de produits plus complète : un régime de retraite en points et un régime de type PERP avec un fonds en euros et des unités de compte. Ces deux produits seront notamment proposés par les mutuelles du groupe VyV dans le cadre de leur gamme épargne retraite.

## En quoi appartenir au monde mutualiste constitue un atout aujourd'hui ?

### Paul Le Bihan

L'UMR s'est attachée à piloter ses frais de gestion au plus près. Elle maintient, de fait, des frais de gestion sur encours parmi les plus bas du marché. Cet élément, conjugué à l'absence de rémunération des actionnaires, permet de conserver un maximum de valeur pour l'adhérent, conformément à nos principes mutualistes.

Par ailleurs, nos adhérents sont de plus en plus sensibles à la problématique environnementale et sociale. En tant qu'investisseur, notre rôle est important dans ces domaines. La première charte d'investisseur responsable de l'UMR a vu le jour en 2014. Nous la faisons évoluer chaque année et la version élaborée fin 2018 intègre une perspective pluriannuelle de monter en exigence. Le Rapport annuel, réalisé par l'UMR au titre de l'Article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, qui définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux, montre que 86% de notre portefeuille fait l'objet d'une notation extra financière et ces critères sont systématiquement intégrés dans la réalisation de tout nouvel investissement.

### Eric Jeanneau

Depuis sa création, l'UMR demeure une union au service des mutuelles. En élargissant notre offre, nous répondons à leurs besoins pour leur permettre d'offrir une protection globale de leurs adhérents. La solidarité, qui est une valeur cardinale du monde mutualiste, est aussi une force pour construire les réponses d'avenir. Au sein de VyV Coopération, l'UMR contribue activement à la définition de solutions innovantes dont nos adhérents pourront bientôt profiter.

Nous sommes également à l'écoute permanente de nos adhérents et de leurs suggestions. Ils peuvent proposer directement des évolutions au travers du droit d'initiative mutualiste. Au-delà des contacts réguliers que nous avons tout au long de l'année, nous organisons également des réunions régionales pour aller à leur rencontre. En 2018, nous avons pour la première fois réalisé une « réunion virtuelle interactive » pour permettre aux personnes qui ne peuvent se déplacer de nous faire part de leurs questions et de leurs remarques. Active et participative, la démocratie mutualiste est un atout pour entreprendre autrement.

# • Gouvernance - L'union fait la force

## Le Conseil d'administration

### La composition du Conseil d'administration et son évolution

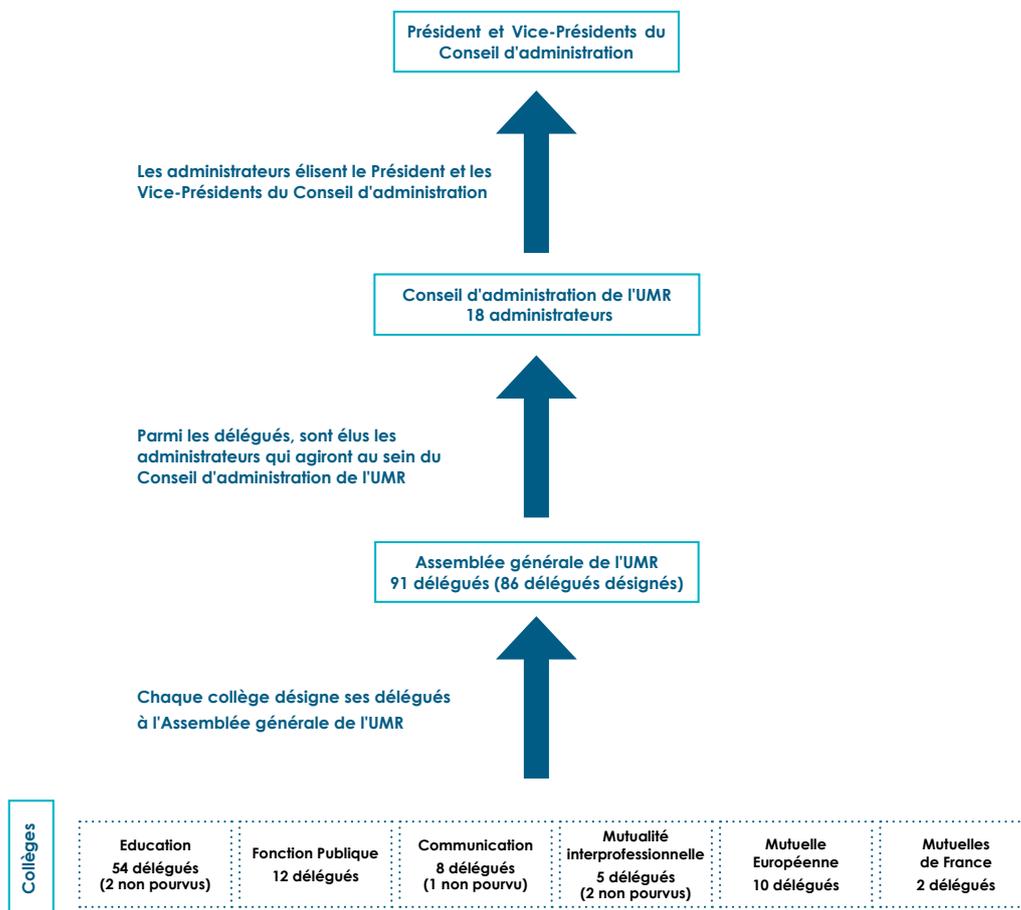
Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de l'Union Mutualiste Retraite est composé de 18 membres. Il reflète l'identité du sociétariat de l'UMR.

6 collèges y sont représentés :

- Le collège « Education » par 10 membres.
- Le collège « Fonction Publique » par 3 membres.
- Le collège « Communication » par 2 membres.
- Le collège « Mutualité Interprofessionnelle » par 1 membre.
- Le collège « Mutualité Européenne » par 1 membre.
- Le collège « Mutuelles de France » par 1 membre.

Les membres du Conseil d'administration de l'UMR, dont la liste figure en annexe, sont élus parmi les délégués de l'Assemblée générale pour une durée de six ans. Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les deux ans.

### Le mécanisme de désignation des délégués par les collèges à l'Assemblée générale jusqu'à l'élection du Président du Conseil d'administration



### Les indemnités exceptionnelles et les avantages de toute nature des administrateurs

Conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'Assemblée générale de l'Union Mutualiste Retraite, a décidé, lors de sa réunion ordinaire du 27 juin 2017, d'attribuer pour l'année 2018 au Président de l'UMR, des indemnités exceptionnelles nettes correspondant au plafond de la Sécurité Sociale (39 732 € en 2018), en raison des attributions permanentes qui lui sont confiées. Le Président en place a sollicité le versement de 38 521,80 €.

Pour l'exercice 2018 et pour l'ensemble des membres du Conseil, des frais ont été pris en charge pour un montant de 30 111,35 €.

## Les réunions du Conseil d'administration

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois.

Parmi les thématiques abordées on trouve notamment les suivantes : préparation de l'AG – validation des différents rapports relatifs à l'année 2017, détermination des valeurs d'acquisition des points, politique de revalorisation des rentes, échanges sur la gouvernance, validation du rapport ORSA, projet de budget 2018 – validation des politiques dans le cadre de la réglementation « Solvabilité 2 ».

Le taux de participation s'est élevé à 67 %, en 2018.

## Les comités statutaires

### ● Le Comité d'audit et des comptes

Ses missions comprennent notamment la gestion des risques et le contrôle interne, la revue du reporting financier, le suivi des missions d'audit interne et externe. Il est composé de 6 membres nommés pour 2 ans. Il s'est réuni 4 fois en 2018.

### ● Le Comité actif/passif

Il étudie les sujets qui relèvent du pilier 1 (exigences qualitatives) de Solvabilité 2. Les principaux thèmes relèvent du suivi des risques de marché et des risques de souscription. Il est composé d'au minimum 4 administrateurs et de 4 experts indépendants nommés pour 2 ans. Il s'est réuni 3 fois en 2018.

### ● Le Comité développement

Dans le contexte actuel, il procède à l'examen de l'état des relations avec les distributeurs, des actions de communication pro-active à destination des adhérents. Il est composé d'au moins 3 administrateurs nommés pour 2 ans, qui se réunissent a minima une fois par an.

## Les fonctions clés

L'article L 211-12 du Code de la mutualité prévoit les **quatre fonctions clés** suivantes : la fonction gestion des risques, la fonction vérification de la conformité, la fonction audit interne et la fonction actuarielle.

**Les fonctions clés ont été réparties de la façon suivante :**

- **Madame Hélène QUEAU**, Directrice Risques et Contrôle interne, est responsable de la fonction « gestion des risques »
- **Madame Caroline SALAUN**, Responsable conformité, est responsable de la fonction « vérification de la conformité »
- **Monsieur Daniel FRUCHART**, est responsable de la fonction « audit interne »
- **Madame Hélène QUEAU**, Directrice Risques et Contrôle interne, est responsable de la fonction « actuarielle »

## A la rencontre des adhérents

### L'Assemblée générale regroupant les délégués des différentes mutuelles s'est réunie le 27 juin 2018

En préparation de l'Assemblée générale, l'UMR organise des réunions régionales auxquelles chaque mutualiste est invité. Ces réunions annuelles permettent à l'UMR de mieux connaître les attentes de ses adhérents et de répondre en direct à leurs questions.

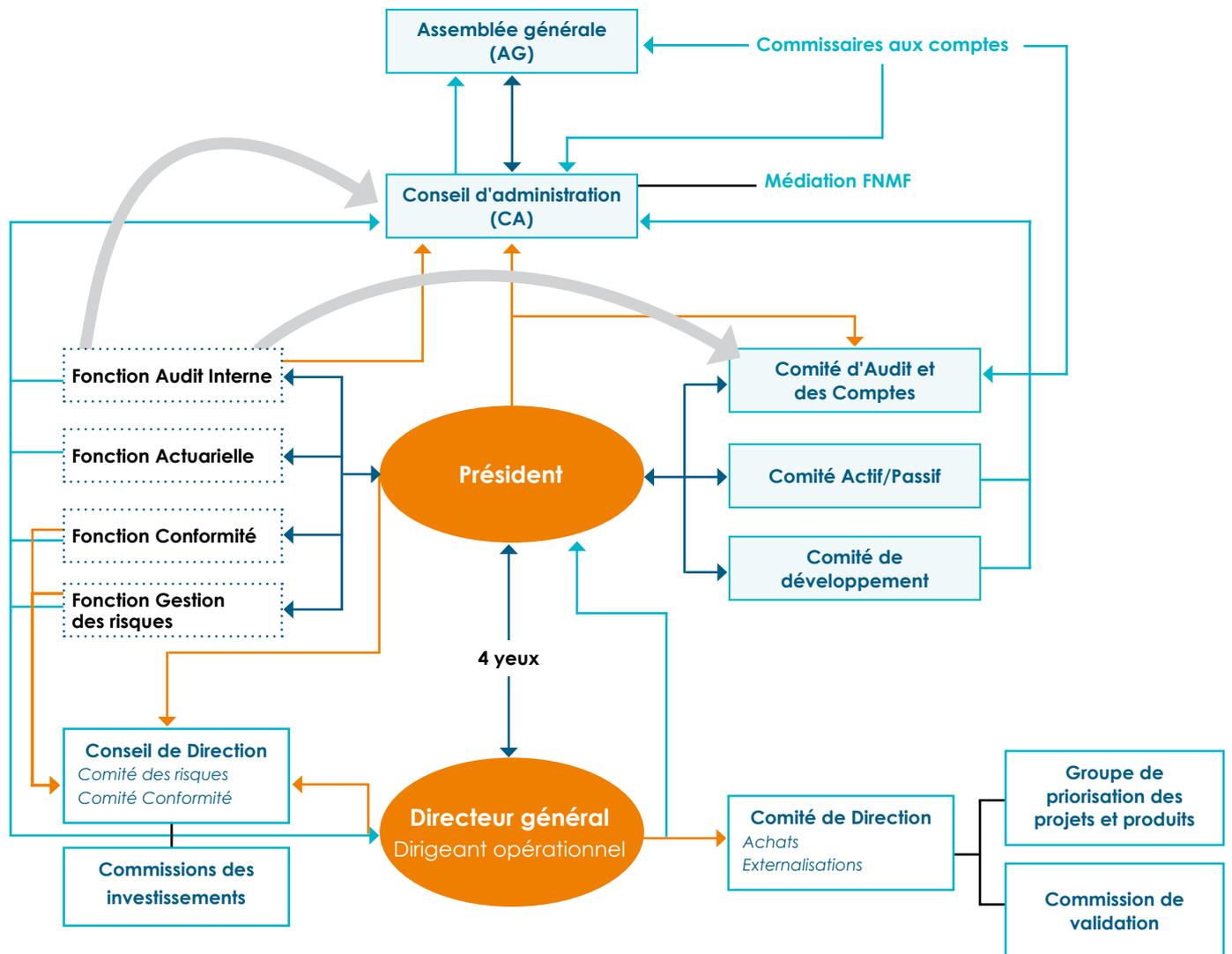
8 réunions régionales ont été organisées du 1er au 26 juin 2018.

Pour toucher un plus grand nombre d'adhérents, l'UMR propose également, depuis 2013, une réunion d'information virtuelle diffusée sur le site internet. Les adhérents peuvent y participer en posant leurs questions en ligne. Pour la première fois en 2018, ils pouvaient interagir en direct.

### Comme chaque année, l'UMR s'est adressée aux adhérents via des envois de masse

- Le premier a concerné la fiscalité et les relevés de droits (mars 2018).
- Le second a concerné la lettre d'information des adhérents « Dialogue » n°26, pour les informer des résultats de l'année écoulée et de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale (avril 2018).
- Le troisième a concerné l'envoi des échéanciers 2019 accompagné de la lettre d'information des adhérents « Dialogue » n°27, pour informer les adhérents des principales décisions prises par leurs délégués, en leur nom, notamment en ce qui concerne les modalités de fonctionnement des compléments retraite et de la garantie décès (décembre 2018).

# La gouvernance de l'UMR



- Instances statutaires
- Instances opérationnelles
- Fonctions clés
- Dirigeants effectifs
- Acteurs externes

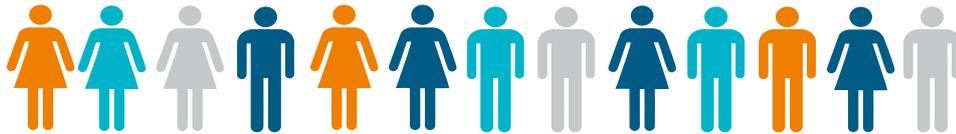
- Rend compte
- Participe / Préside
- Echange
- Rapporte

# • Chiffres clés

Une organisation au service des adhérents

Au 31 décembre 2018, l'UMR gère, pour le compte de  
389 597 adhérents, les régimes de retraite Corem, R1, R3 et Corem co.

## 74 Collaborateurs



## 96 525

Courriers/mails reçus



## 44 502

Appels traités



## 275 632

actes saisis dans  
l'outil informatique

## 9,2 Mds d'€uros d'actifs gérés par l'UMR

La quote-part des placements de l'UMR correspondant  
aux engagements pris envers les adhérents est de 95,5 %\*.

\*Cette quote-part est définie par l'article R 212-10 du Code de la mutualité

# • Faits marquants

## Des perspectives de commercialisation qui se matérialisent

La reprise de la commercialisation du COREM au sein du groupe VyV se précise pour 2019. De plus, une extension de la gamme de nos produits est en cours.

En effet, le groupe VyV, qui s'est constitué en 2017, a décidé de proposer aux adhérents de chacune des mutuelles du groupe, une gamme de produits d'épargne retraite couvrant l'ensemble des besoins : assurance vie en euros et multi-supports, produits individuels et collectifs dédiés à la retraite..... Des cahiers des charges ont été adressés en toute fin d'année 2017 à plusieurs assureurs proches de la sphère de VyV. L'UMR a été sollicitée pour la retraite en points, le Corem, et pour un PERP multi-supports. Les équipes de l'UMR se sont mobilisées pour répondre à ces demandes. Dans le courant du premier trimestre 2018, le groupe VyV a confirmé à l'UMR qu'elle était retenue pour ces deux propositions. L'UMR se prépare par conséquent sur deux fronts : la reprise active de la commercialisation du COREM et la création d'un nouveau produit PERP intégrant, à côté du fonds en euros, des unités de compte. L'Assemblée générale du 24 septembre 2018 a voté le dépôt d'une demande d'extension d'agrément en branche 22 pour pouvoir proposer à ses distributeurs ce produit comportant une fraction d'unités de compte. Le dépôt de la demande auprès de l'ACPR est effective et la réponse devrait nous parvenir dans le courant du 1er semestre 2019.

A l'issue de cette phase de sélection des assureurs, les travaux ont commencé entre distributeurs et assureurs dans la perspective d'une mise en marché en deux temps. L'offre d'assurance vie individuelle portée par PARNASSE MAIF et MUTEX, et du COREM, épargne retraite individuelle en points, pourront être diffusées par les mutuelles du groupe VyV dans le courant de l'année 2019. Dans un second temps, c'est-à-dire début 2020, le reste de la gamme PERP, article 83, Madelin, sera mis en marché dans l'ensemble des réseaux. A noter que les offres épargne retraite connaîtront des adaptations liées à la loi PACTE.

## Une adaptation du système d'information à la future extension de gamme produit

### Outil Montée Kélia en V7

Depuis 2012, l'UMR utilisait l'application métier KELIA dans sa version V2, éditée par KAPIA, qui a accompagné le développement du produit COREM.

L'évolution du contexte stratégique (diversification du portefeuille de produits) et réglementaire (tel que l'introduction du prélèvement à la source) et l'opportunité de profiter de nouvelles fonctionnalités standard offertes par la dernière version de KELIA (V7), ont conduit l'UMR à procéder à une montée de version, mi-septembre 2018.

La mobilisation des équipes de l'UMR a été très forte notamment en termes de test et de recette applicative afin de s'assurer de la qualité de fonctionnement post-bascule de cette montée de version qui s'apparente dans les faits à une migration. Nous disposons maintenant d'un outil adapté à nos ambitions de développement de nouvelles offres.

## Le prélèvement à la source – une opération maîtrisée

Différé d'un an, au cours de l'année 2017, le prélèvement à la source a été confirmé par le gouvernement à compter du 1er janvier 2019. Nos allocataires qui perçoivent une rente assimilée à une pension et soumise à l'impôt sur le revenu sont concernés par le prélèvement à la source. L'UMR doit donc procéder au prélèvement pour le compte de l'Etat sur la base du taux qui nous est communiqué par l'administration fiscale. Les tests préparatoires ont été mis en œuvre fin 2018 et tout début 2019 pour une application sur le versement des rentes du mois de janvier 2019.

A noter que cette réforme n'est pas sans incidence sur le niveau des cotisations de l'année 2018. En effet, la mise en œuvre du prélèvement au travers de l'alignement entre l'année d'imposition et le paiement effectif de l'impôt a entraîné une année neutre, c'est-à-dire sans impôt sur le revenu pour les revenus de l'année 2018.

Chaque contribuable déclarera sur le 1er semestre 2019 ses revenus 2018, comme les années précédentes. Cependant cette déclaration a uniquement pour but de vérifier qu'il n'existe pas de revenus exceptionnels à taxer, et d'ajuster éventuellement le taux de prélèvement à appliquer à compter de septembre 2019.

C'est le mécanisme de l'année blanche. Craignant une recherche d'optimisation fiscale de la part des adhérents aux produits d'épargne retraite qui bénéficient d'une réduction encadrée de l'assiette du revenu imposable pour leurs cotisations, le gouvernement a fait adopter, en décembre 2017 dans le projet de loi de finances, un amendement concernant les versements sur les produits d'épargne retraite. Il est donc nécessaire pour bénéficier en 2019 de l'avantage fiscal, de maintenir ses cotisations 2018 au niveau de celles de 2017 et de celles de 2019. La majorité des adhérents de l'UMR privilégiant la constitution régulière de leur épargne retraite n'ont pas modifié leur comportement et ont laissé inchangé le montant de leurs versements réguliers. A noter que quelques contribuables marginalement fortement imposés, ont suivi les conseils de certains journaux spécialisés en suspendant leur versement, suspension qui pourrait perdurer en 2019 afin de profiter du report possible de 3 années de cotisations. De fait, nous enregistrons une baisse de chiffre d'affaires de 8,7 %, cependant moins importante que celle qu'observent d'autres acteurs du marché.



## L'émission réussie d'un emprunt participatif

Les fonds propres de l'UMR, à sa constitution, comportaient notamment deux lignes de dettes subordonnées : un TSDI perpétuel de 115 millions d'euros et un emprunt en fonds de développement d'un montant de 112 millions d'euros d'une durée de 50 ans assortie d'un différé de 25 ans d'amortissement. Ces deux lignes étaient intégrées dans les fonds propres de l'UMR dans le cadre de la réglementation Solvabilité 1.

Une nouvelle règle concernant l'éligibilité en tant que fonds propres des émissions subordonnées dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2, a conduit à disqualifier en tant que fonds propres les 112 millions d'euros de l'emprunt en fonds de développement.

Aussi l'UMR a décidé de rembourser par anticipation cet emprunt. Cette demande de remboursement par anticipation a été acceptée par les prêteurs fin 2017 et une fraction de 40 % de cet emprunt a été remboursée fin d'année 2017. L'avenant prévoyait le remboursement des 60 % restants au 30 septembre 2018. Concomitamment à ce remboursement, l'UMR a souhaité émettre 40 millions d'euros sous forme de dette subordonnée (obligation T2), éligible en fonds propres Solvabilité 2, pour une durée de 15 ans avec une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur au bout de 10 ans. Cette émission, autorisée par l'ACPR et validée par l'Assemblée générale du 24 septembre 2018, a fait l'objet d'un placement de gré à gré auprès des mutuelles adhérentes de l'Union et d'autres partenaires de l'UMR. Cette émission a été sursouscrite.

## Le projet de loi PACTE : une dynamisation à venir de l'épargne retraite

Le gouvernement a souhaité dans le cadre du projet de Loi Pacte dans son article 20 dynamiser l'épargne retraite et renforcer l'orientation de cette épargne vers le financement de l'économie. Si nous partageons largement ces objectifs et certaines modalités pratiques envisagées telles que l'harmonisation des dispositions de sorties anticipées et la transférabilité entre produits qu'ils soient individuels ou collectifs, en euros, en multi-supports ou en points, du fait de mobilités professionnelles plus nombreuses, la généralisation de la possibilité de sortie de capital à 100% pour l'ensemble des produits va à l'encontre du besoin de revenu régulier à vie dont aura besoin demain un grand nombre de retraités. Elle va également conduire les gestionnaires de produits d'épargne retraite à modifier leur allocation d'actifs pour assurer la liquidité au moment du départ en retraite.

Cet horizon de gestion plus court nous conduira, si le projet est confirmé et contrairement à ses objectifs initiaux, à réduire notre contribution au financement de l'économie qui par nature, s'agissant d'actions ou de crédit aux entreprises, nécessitent du temps long.

Nous continuons à plaider auprès des pouvoirs publics la pertinence de la sortie en rente, notamment pour les produits en points qui sont construits et gérés dans l'objectif de mutualiser le risque de longévité, et militons à tout le moins pour un encouragement fiscal substantiel de la sortie en rente versus la sortie en capital.

## Une bonne performance des actifs dans un contexte des marchés difficile

**3,35 %**  
Rendement  
comptable du  
régime Corem  
en 2018

Au 31 décembre 2018, l'UMR gère, pour le compte de ses adhérents, un patrimoine de 9,2 Mds€ (actifs financiers au bilan comptable) afin d'allier sécurité et rendements réguliers. La structure des portefeuilles a permis de réaliser des rendements comptables 2018 des régimes de 3,35 % sur Corem et 3,81 % sur R1.

Néanmoins, 2018 a été une année difficile sur les marchés financiers ; en cause, la multiplication des facteurs d'incertitudes : guerre commerciale, Brexit, risque politique en Italie... Une inquiétude croissante des investisseurs s'installe, alors que l'hypothèse d'une fin de cycle économique d'ici à 2020 fait son chemin dans les esprits.

Ce contexte de perplexité a été un frein à la hausse des taux longs ; l'environnement de taux bas perdure, l'Emprunt d'Etat Français 10 ans est à 0,71% fin 2018. La gestion obligataire axée sur une surveillance fine des émetteurs, a permis de rentrer un total de 285 M€ d'obligations en 2018. En complément, l'UMR s'est engagée à hauteur de 95M€ dans des fonds de dettes.

**3,81 %**  
Rendement  
comptable du  
régime R1 en  
2018

Sur un an, le portefeuille d'actions européennes affiche une baisse de 14,53% et le portefeuille d'actions internationales finit l'année en repli de 7,87%.

Les investissements non cotés tels que les actions non cotées et les actifs d'infrastructure confirment leur solidité. Sur ces deux typologies d'actifs, l'UMR s'est engagée en 2018 à hauteur de 80M€.

L'UMR continue de se positionner sur les marchés immobiliers les plus dynamiques, notamment des actifs de bureaux en France. En 2018, l'UMR a acquis trois actifs de bureaux pour un montant total de 107M€.

# • Une Union attachée aux valeurs mutualistes

## Un renforcement de notre politique ESG

L'UMR a défini en 2014 une stratégie d'investisseur responsable dans une charte dite « ESG » qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements. L'UMR offre ainsi plus de transparence, et une meilleure évaluation des différents risques extra-financiers pouvant impacter les entreprises, les États et les sociétés de gestion. L'analyse ESG fournit également une vision plus large sur les émetteurs, qui complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du Développement Durable, créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Ils offrent donc de meilleures perspectives de rendement à long terme.

En 2018, l'UMR a lancé un nouveau plan stratégique « ESG 2021 » afin de fixer de nouvelles ambitions dont les deux principales sont i) d'étendre le périmètre de couverture aux fonds obligataires et à la gestion alternative et ii) soutenir la lutte contre le changement climatique avec une décarbonation des portefeuilles.

En 2018, l'UMR a aussi signé les principes pour l'investissement responsable (PRI). Conformément à l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique et de son décret d'application, l'UMR recense ses pratiques d'investisseur responsable dans un rapport dédié (Rapport ESG) disponible sur le site Internet [umr-retraite.fr](http://umr-retraite.fr).

## Un exemple : l'investissement dans le 117 Quai Bacalan à Bordeaux



Source photo : Groupe La Française

Ce nouvel investissement en immobilier de bureaux pour un montant de 29M€ soutient le développement de la Métropole de Bordeaux. Le quartier Bassin à flot, longtemps en retrait du centre-ville, fait aujourd'hui pleinement l'objet d'une reconnexion avec celui-ci. De plus, le projet vise à réaliser un site durable.

En témoigne la thématique de l'énergie avec un quartier expérimental, tant du point de vue de la performance des bâtiments que de celui des ressources énergétiques. Le projet doit accueillir un réseau de chaleur qui utilise les effluents de la station d'épuration Louis Fargue et le bois.

## Le Fonds d'action sociale au service des adhérents

Le complément retraite Corem dispose d'un fonds d'action sociale (FAS). Chaque versement des adhérents intègre un prélèvement de 0,05% destiné à alimenter ce fonds.

Il est destiné à accorder des prestations, complémentaires aux prestations de retraite, aux sociétaires qui se trouvent dans une situation matérielle et sociale difficile.

Une Commission décide de leur attribution en fonction de critères tels que les revenus, la situation familiale, l'état de santé.

Au titre de l'année 2018, 31 prestations ont été accordées contre 27 en 2017. Cela correspond à un montant total de 37,6 K€ en 2018.

Les versements de l'année 2018 totalisent 57,6 K€ pour 62 prestations (y compris accords des années antérieures) contre 37,6 K€ pour 52 prestations en 2017.

### Des frais de gestion parmi les plus bas du marché (régime Corem)

Des frais de gestion sont prélevés annuellement sur la provision technique spéciale conformément à l'article R.222-8 du Code de la mutualité, à hauteur de :

- 3,50% des cotisations encaissées,
- 0,30% du montant moyen de la provision technique spéciale du présent régime.

Des frais de gestion de 2% sont précomptés sur la rente brute ou sur le capital représentatif de la rente avant versement.

## ● Focus produits

### Corem [Branche 26]

**335 315 sociétaires dont**



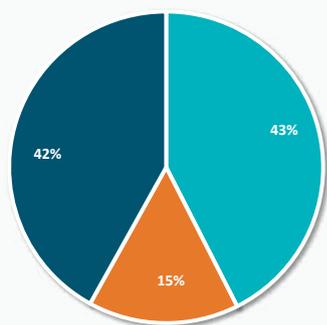
**143 136 cotisants "actifs"**  
**52 229 cotisants "non actifs"**

**141 185 allocataires**

**138,5 M€ de cotisations**  
**224,8 M€ de rentes servies**

**7 315,8 M€ de Provision Technique Spéciale**

**Répartition des adhérents Corem au 31 décembre 2018**



● **Cotisants** (43%)  
 ● **Cotisants non actifs** (15%)  
 ● **Allocataires** (42%)

L'âge moyen des adhérents Corem est de 62,7 ans :

- 54,8 ans pour les cotisants,
- 68,5 ans pour les allocataires.

### Répartition de la cotisation annuelle moyenne par tranche d'âge

Tranche d'âge	2017	2018
Moins de 30 ans	340 €	330 €
De 30 à 39 ans	485 €	467 €
De 40 à 49 ans	657 €	649 €
De 50 à 59 ans	939 €	917 €
Plus de 60 ans	1 414 €	1 345 €

La cotisation annuelle moyenne des mutualistes reste stable : 865 € en 2017 et 860 € en 2018 (hors versements exceptionnels).

Ces chiffres confirment que l'épargne dédiée à la retraite suit l'évolution des revenus des adhérents.

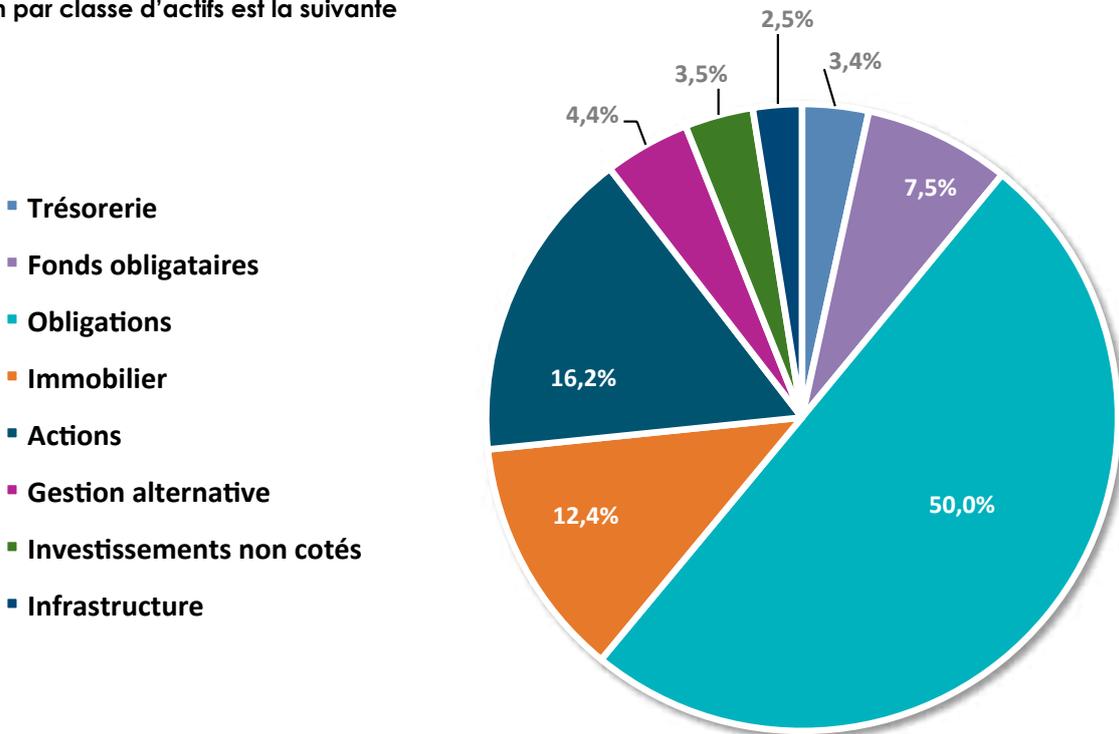
La rente annuelle brute moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime Corem s'élève à 1 589 € en 2018 (idem 2017).



## Portefeuille des placements financiers Corem

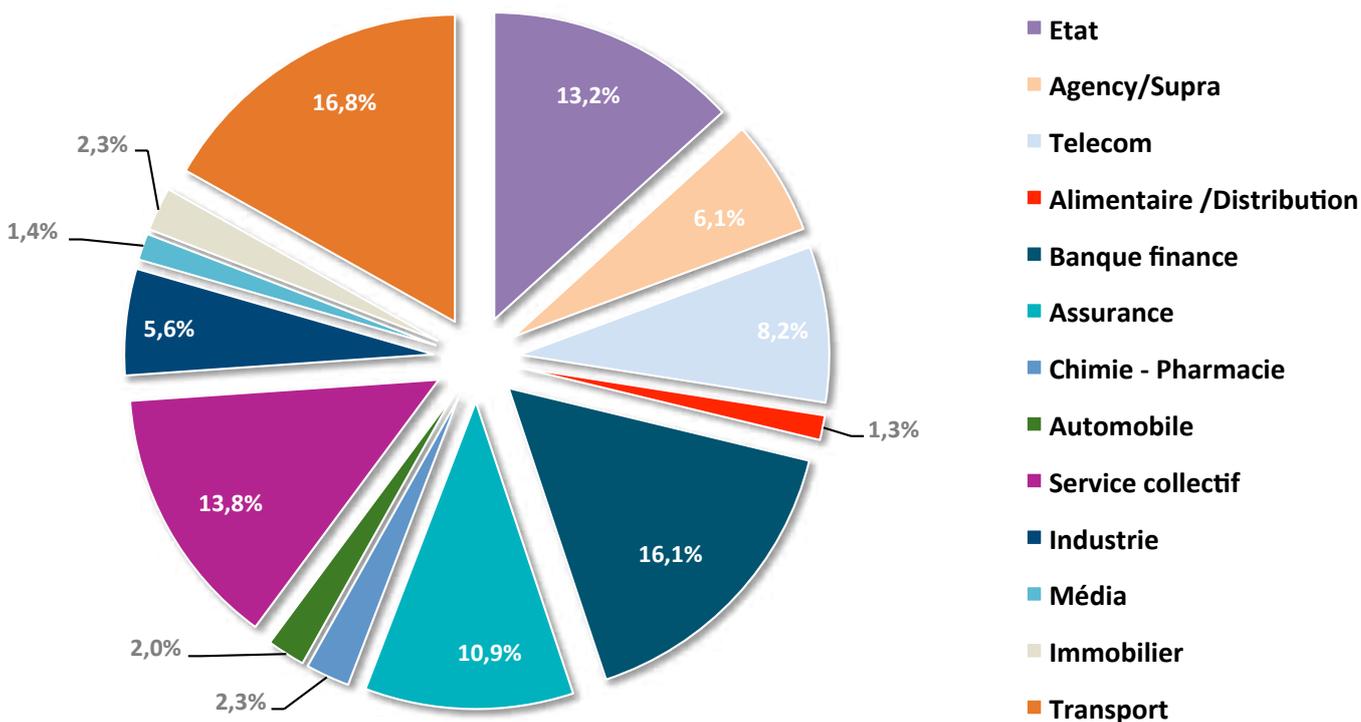
La valeur nette comptable s'élève à 7 235,7 M€\* et la valeur de marché à 8 038,1 M€, soit une plus-value latente de 802,4 M€.

La répartition par classe d'actifs est la suivante



\* L'écart entre la valeur nette comptable et les provisions techniques s'explique principalement par la non prise en compte des coupons courus et du remboursement des majorations anciens combattants attendu.

La répartition du portefeuille obligataire par secteur est la suivante



Le taux de rendement du Corem est de 3,35% en 2018.

## Analyse de la situation 2018

La situation financière d'un régime de retraite par points comme le Corem s'apprécie selon un indicateur appelé « taux de couverture ». Ce taux de couverture est le ratio entre :

- La Provision Technique Spéciale (PTS), augmentée des plus-values et des moins-values latentes nettes ;
- Et la Provision Mathématique Théorique (PMT), calculée selon une approche économique en actualisant les flux selon une courbe des taux et en utilisant les tables TG05.

Au 31 décembre 2018, ce ratio s'élève à 98,2%, en légère baisse par rapport à 2017 (100,6%).

Cette baisse s'explique en grande partie par la forte chute observée sur les marchés actions en fin d'année 2018.

Si cette situation perdurait, une mesure de baisse de la valeur de service du point serait soumise à approbation des instances de l'UMR (si le ratio est inférieur à 100% pendant trois exercices consécutifs ou inférieur à 95% au cours d'un exercice, conformément à l'article 22 du règlement Corem).

## Corem Sérénité



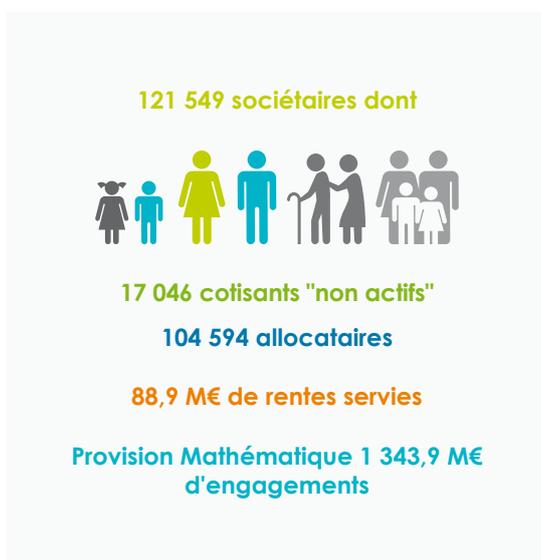
La garantie complémentaire Corem Sérénité a pour objet de garantir le paiement d'un capital en cas de décès de l'adhérent survenant en période de garantie.

L'adhésion à la garantie est ouverte aux adhérents des régimes R1 et/ou Corem qui ne bénéficient pas encore de leurs droits à rente.

## Produits de branche 20 [actif général de l'UMR]

L'UMR gère 3 régimes qui relèvent de la branche 20. Les portefeuilles de ces régimes sont logés au sein de l'actif général de l'UMR.

### R1



Le régime R1 étant fermé aux nouvelles adhésions, il comprend au 31 décembre 2018 :

- 86% d'allocataires.
- 14% de sociétaires en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « suspendus ».

L'âge moyen des sociétaires R1 est égal à 79 ans en 2018.

La rente annuelle brute moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime R1 s'élève à 756 € en 2018.

La provision mathématique au 31 décembre 2018 tient compte du provisionnement des majorations légales jusqu'à présent payées par l'Etat (cf. « comptes sociaux »).

1 793 sociétaires dont



298 cotisants "non actifs"  
1 495 allocataires

Provision Mathématique 42,6 M€  
d'engagements

Fermé aux nouvelles adhésions depuis le 31 décembre 2004, le régime R3 est constitué :

- Des droits à rente acquis dans le cadre de contrats collectifs souscrits auprès de l'UMR à l'attention des fonctionnaires détachés ou mis à disposition (MAD) et des Responsables de l'Economie Sociale (RES).
- Des droits à rente dont bénéficient les sociétaires qui, entre 1973 et 1986, ont opté pour le versement d'une allocation vieillesse annuelle en lieu et place du contrat Prestation Invalidité Décès (PID) de la MGEN.

Il comprend au 31 décembre 2018 :

- 83,4 % d'allocataires.
- 16,6% de sociétaires en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « non actifs ».

COREM CO

1 730 adhérents dont :



1 694 cotisants "non actifs"  
36 allocataires

Provision Mathématique 6,2 M€  
d'engagements

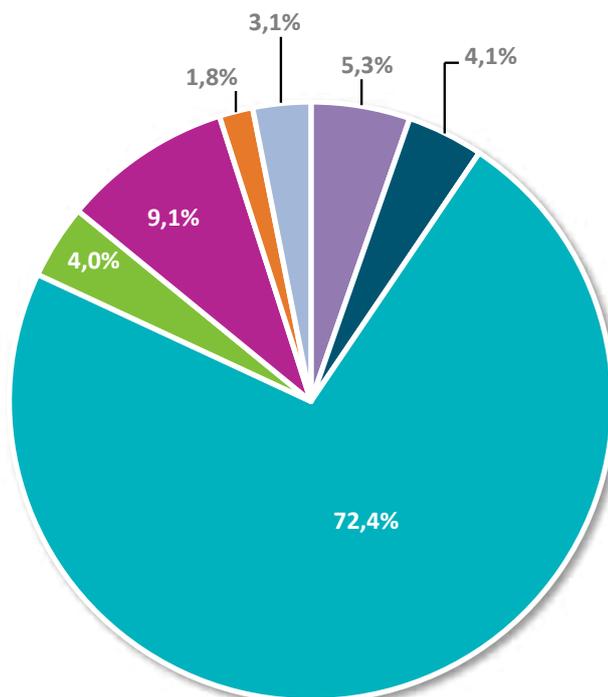
Corem co est un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 », souscrit par une entreprise au profit de ses salariés dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire.

Portefeuille des placements de l'Actif Général

Y compris les fonds propres, la valeur nette comptable s'élève à 1 817,2 M€ et la valeur de marché à 1 986,4 M€, soit une plus-value latente de 169,2 M€.

La répartition par type de placement est la suivante

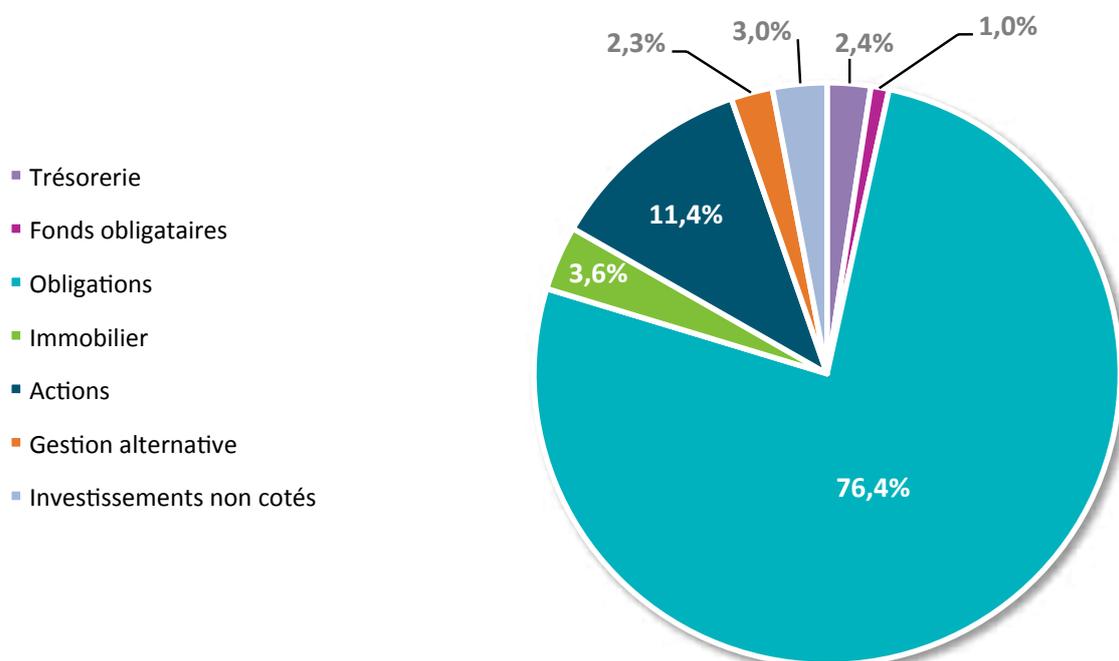
- Trésorerie
- Fonds obligataires
- Obligations
- Immobilier
- Actions
- Gestion alternative
- Investissements non cotés



## Portefeuille R1

Le régime R1 est cantonné : les actifs et les passifs sont isolés au sein de l'actif général. La valeur nette comptable s'élève à 1 379,9 M€\* et la valeur de marché à 1 515,3 M€, soit une plus-value latente de 135,4€.

La répartition par catégorie de placement est la suivante



\* L'écart entre la valeur nette comptable et les provisions techniques s'explique principalement par la non-prise en compte des coupons courus et du remboursement des majorations anciens combattants attendu.

Le taux de rendement des actifs R1 est de 3,81% en 2018.

## Provisionnement des régimes de branche 20 (R1, R3 et Corem Co)

Ces régimes de retraite relèvent désormais de la branche 20. Leur objet est de verser des rentes viagères dont le montant est garanti.

Les engagements de ces régimes sont intégralement couverts par des actifs financiers. Les provisions mathématiques sont calculées avec les taux techniques suivants :

- 0% pour le R1 (voir les précisions dans le paragraphe « comptes sociaux »),
- 0% pour le R3,
- 0,26% pour le Corem Co.

Le régime R1 fait l'objet d'un cantonnement contractuel dans les comptes de l'UMR. Les modalités d'attribution des résultats techniques et financiers de ce régime sont précisées dans le règlement.

## Evolution de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)

Les excédents techniques et financiers des régimes de branche 20 sont affectés à une Provision pour Participation aux Excédents (PPE).

Le tableau suivant montre l'évolution de la PPE entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 (en M€)

En M€	Montant
PPE au 31/12/2017	75,7
Dotation 2018	+ 8,4
Reprise de PPE pour revalorisation des rentes R1 de 1,6% et R3 et Corem co de 1,1% au 01/01/2019	-21,7
PPE au 31/12/2018	62,4

En raison de la baisse du taux technique sur le régime R1 (voir « comptes sociaux »), la dotation 2018 à la PPE est faible et le solde diminue par rapport à 2017.

Au total, la PPE s'élève à 62,4 M€ au 31/12/2018. Ce montant devra être servi aux adhérents, sous forme de revalorisation, dans un délai de huit ans conformément à la réglementation.

# • Comptes sociaux

Les comptes arrêtés au 31/12/2018 présentent un total bilan de **9 223,5 M€** et un résultat après impôt sur les sociétés et calcul de la participation des salariés de **26,3 M€**.

Ils ont été établis conformément au Code de la Mutualité et aux dispositions du Règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

## Bilan 2018

### Bilan simplifié

(en M€)

ACTIF (en M€)	2018	2017
Actifs incorporels	0,2	0,4
Placements	8 784,8	8 676,0
Créances	4,7	15,2
Autres actifs	284,0	284,1
Comptes de régularisation Actif (liés aux placements)	149,8	158,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 223,5</b>	<b>9 133,7</b>
PASSIF (en M€)	2018	2017
Fonds Propres et Mutualistes	277,1	276,3
Passifs subordonnés	115,0	115,0
Provisions techniques	8 710,8	8 621,3
Provision pour participation aux excédents	62,4	75,7
Provision pour risques et charges	3,5	3,5
Autres dettes	19,1	14,2
Compte de régularisation Passif	35,6	27,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 223,5</b>	<b>9 133,7</b>

### Zoom sur provision mathématique du régime R1

Sur le produit R1, afin de sécuriser l'avenir du régime et de rééquilibrer les revalorisations à servir dans le futur, il a été décidé de baisser le taux technique de 0,20% à 0,0% pour 2018. L'impact de cette baisse est une augmentation de la PM de 27,5 M€ au 31/12/2018.

### Placements

L'ensemble des actifs représentatifs des régimes et de l'actif général est passé de 8 676,0 M€ fin 2017 à 8 784,8 M€ fin 2018.

L'analyse ligne à ligne de l'ensemble des portefeuilles (risques d'émetteur, dépréciation éventuelle de fonds, analyse des valeurs économiques futures des actifs immobiliers,...) a conduit à la comptabilisation de provisions pour dépréciation complémentaires en 2018, à hauteur de :

- **Corem** : 16,0 M€

Des reprises de provision ont également été constatées, à hauteur de :

- **Corem** : 3,5 M€
- **R1** : 1,4 M€
- **MS** : 0,5 M€

Fin 2018, des expertises ont été réalisées par la société Crédit Foncier sur les investissements immobiliers détenus en direct. Elles ont été utilisées à des fins de valorisation du portefeuille immobilier. Le résultat de ces expertises n'a pas conduit à la constatation de provision pour dépréciation à caractère durable sur les immeubles concernés.

Par ailleurs, Crédit Foncier a également réalisé l'expertise de la valeur des parts de SCI détenues par l'UMR.

Au cours de l'année 2018, l'UMR a acquis plusieurs immeubles pour le régime Corem :

- Avenue de la Grande Armée pour 62,3 M€,
- Boulogne Billancourt pour 15,6 M€,
- Immeuble Bacalan à Bordeaux pour 29,0 M€.

### Créances

Le montant passe de 15,2 M€ fin 2017 à 4,7 M€ fin 2018. Ceci est essentiellement dû aux montants suivants à récupérer au 31/12/2017, que nous n'avons plus dans les comptes au 31/12/2018 :

- Un montant de TVA à récupérer auprès de l'Etat pour 4,1 M€ (acquisition immeuble de Courbevoie),
- D'une créance d'IS à récupérer auprès de l'Etat pour 2,2 M€ (acomptes trop versés),
- D'une indemnité de 1,3 M€ suite accord d'une franchise par l'ancien propriétaire à un locataire de l'immeuble Black Pearl.

Par ailleurs, suite à la fin du remboursement par l'Etat des majorations légales de droit commun fin 2017, ne subsistent plus que les demandes de remboursement des majorations anciens combattants au titre de 2018 auprès de l'Etat pour 3,0 M€ (contre 6,2 M€ au global fin 2017).

### Autres actifs

Ils sont composés à hauteur de 283,6 M€ de soldes débiteurs de banque et 0,4 M€ d'immobilisations d'exploitation (matériel et mobilier de bureau,...). Les soldes bancaires particulièrement importants correspondent essentiellement au dénouement des opérations de prêt emprunt de titres pour lesquelles les réinvestissements ont eu lieu uniquement en début d'année 2019.

### Comptes de régularisation

Y figurent les intérêts et loyers acquis non échus à hauteur de 126,7 M€.

### Fonds propres

L'évolution des fonds propres s'analyse comme suit (en M€) :

<b>Au 31/12/2017</b>	<b>276,3 M€</b>
<i>Dotation à la réserve de capitalisation</i>	1,0 M€
<i>Remboursement anticipé emprunt participatif</i>	- 67,2 M€
<i>Souscription nouvel emprunt subordonné</i>	40,0 M€
<i>Dotation à la réserve pour amortissement d'emprunt</i>	0,7 M€
<b>Au 31/12/2018 avant résultat net</b>	<b>250,8 M€</b>
<i>Résultat net 2018</i>	26,3 M€
<b>Fonds propres au 31/12/2018</b>	<b>277,1 M€</b>

### Provisions techniques

Elles ont été calculées au 31/12/2018, conformément aux règles stipulées pour chaque régime.

L'évolution est la suivante :

(en M€)	2018	2017
R1	1 343,9	1 379,4
Corem	7 315,8	7 188,7
Solidarité	2,3	2,3
R3	42,6	43,7
Prov Participation Excédents Générale (PPE)	2,0	11,0
PPE R1	60,4	64,7
Corem co	6,2	7,2
<b>Total</b>	<b>8773,2</b>	<b>8 697,0</b>

La provision mathématique du régime R1 s'établit à 1 343,9 M€ contre 1 379,4 M€ fin 2017, suite à la baisse du taux technique de 0,20% à 0,0%. Les versements de prestations se sont élevés à 88,9 M€ sur 2018. Le rendement du régime pour 2018 est de 3,81%. Cette provision tient compte d'une revalorisation des rentes de 1,6%, correspondant à 21,2 M€, prélevés, conformément aux décisions du CA du 26 novembre 2018, à hauteur de 8,3 M€ sur la PPE générale, le solde sur la PPE spécifique du régime R1.

La PTS du régime Corem croît de 127,1 M€, après versement de 224,8 M€ de prestations. On observe un encaissement de 138,5 M€ de cotisations. **Le rendement comptable des actifs atteint 3,35%.**

Le régime R3 montre une provision mathématique en légère baisse de 1,1 M€. Corem co décroît également de 1,0 M€ suite à la fermeture du régime ayant entraîné un certain nombre de transferts collectifs ou individuels. Les deux régimes ont été revalorisés de 1,1 % au 01/01/2019, ce qui est pris en compte dans les calculs de provision mathématique (impact global de 0,5 M€).

Par ailleurs, la provision mathématique du Corem Co a été calculée en utilisant de manière uniforme le taux technique de 0,26%.

Suite aux calculs effectués, une participation aux bénéfices a été comptabilisée pour la PPE spécifique au R1 à hauteur de 8,4 M€. En revanche, aucun complément n'a été comptabilisé au titre de la PPE générale.

Aucune autre provision technique et notamment une éventuelle provision pour risque d'exigibilité n'était à comptabiliser au titre de 2018.

### Autres dettes

En autres dettes figurent notamment :

- Les rétrocessions d'intermédiaires à hauteur de 0,6 M€,
- Le montant d'URSSAF à payer au titre du mois de décembre pour 2,1 M€,
- Le montant de cotisation FNG provisionné et non encore appelé pour 2,2 M€,
- Le montant du solde de l'impôt société dû pour 3,5 M€,
- Le montant de soldes à payer sur acquisition d'immeubles pour 2,1 M€.

## Compte de résultat 2018

### Compte de résultat simplifié

(en M€)	2018	2017
Cotisations	139,1	152,4
Produits financiers nets	297,7	341,7
Autres produits techniques	0,1	0,2
Charges de prestations	-321,7	-307,2
Variation Provisions techniques	-76,2	-152,6
Frais d'acquisition et d'administration	-6,3	-6,3
Autres charges techniques	-1,7	-1,6
Produits des placements transférés au compte non technique	-11,1	-12,9
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>19,9</b>	<b>13,7</b>
Produits des placements alloués du compte technique vie	11,1	12,9
Autres produits non techniques	0,7	2,3
Résultat exceptionnel	-0,7	-3,3
Impôts sur le résultat	-4,7	-1,2
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>26,3</b>	<b>24,4</b>

## Cotisations

Le montant des cotisations 2018 se décompose de la manière suivante :

- **Corem** : 138,5 M€
- **FAS** : 0,0 M€
- **Corem Sérénité** : 0,6 M€

## Prestations

Le montant des prestations et frais afférents a augmenté de 14,5 M€ par rapport à 2017. Pour le régime Corem, on observe une augmentation des rentes versées de 12,4 M€, pour le régime R1 une légère augmentation de 2,6 M€, liée à la prise en charge à 100% des majorations légales de droit commun par l'UMR. Sur 2018 ont été enregistrés 1,3 M€ de rachats Corem co.

## Résultat financier

Il passe de 341,7 M€ en 2017 à 297,7 M€ en 2018. Les taux de rendement comptable enregistrés sur chaque régime sont les suivants :

- **R1** **3,81%** contre 4,23% en 2017
- **Corem** **3,35%** contre 3,92% en 2017

## Frais de gestion

Le montant total des frais de gestion réels de l'UMR au titre de 2018 est de 14,2 M€. Le budget autorisé par le Conseil d'administration était de 17,5 M€. Des économies ont donc été réalisées pour 3,3 M€.

## Résultat non technique

Le résultat non technique reprend essentiellement la reprise de quote-part non technique de la réserve de capitalisation.

## Résultat exceptionnel

La charge nette de 0,7 M€ correspond à la dotation à la réserve pour amortissement d'emprunt.

## Impôts sur le résultat et Participation des salariés

L'impôt à acquitter au titre de l'exercice 2018 est de 4,7 M€.

Aucune participation des salariés n'est à comptabiliser au titre de l'exercice.

## Analyse du résultat en M€

Le résultat de l'UMR s'analyse de la manière suivante :

<i>Excédent de gestion des régimes branche 26 :</i>	20,8 M€
<i>Résultat technique de l'Actif Général :</i>	- 0,9 M€
<i>Résultat non technique :</i>	11,8 M€
<i>Résultat exceptionnel :</i>	- 0,7 M€
<i>IS et Participation</i>	- 4,7 M€

## Résultat net 2017

**26,3 M€**

Le résultat non technique comprend notamment 11,1 M€ de produits de placements alloués du compte technique vie et 0,7 M€ de produits non techniques sur réserve de capitalisation.

## Liste des membres du Conseil d'administration

### BONNEL Mylène (42 ans)

#### Administratrice UMR (Fin du mandat : 2020)

Administratrice Groupe VyV  
Administratrice MGEN

### BRUSSEAU Régine (69 ans)

#### Administratrice UMR (Fin du mandat : 2024)

Administratrice MFP Retraite  
Déléguée à l'AG Harmonie Fonction Publique

### BRUZI Serge (54 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Administrateur PARNASSE GARANTIES  
Représentant permanent CASDEN au CA PARNASSE MAIF  
Représentant permanent CASDEN au CA NATIXIS Institution Jour  
Administrateur Arts et Vie

### CASTAN Dominique (51 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)

Secrétaire Général de la Mutualité Française Limousine

### CHAVOUET Dominique (67 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-Président LMG  
Administrateur LMG UNION

### COUAILLIER Annick (66 ans)

#### Administratrice UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-Présidente MAIF  
Administratrice SA Filia MAIF  
Secrétaire Générale Fondation MAIF

### COULOMBE Jacques (61 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)

Membre du CS MGEN 76  
Président du club Entreprises IAE Université de Rouen

### DERIU Sergio (51 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2024)

Administrateur MGEN Union  
Administrateur MGEN  
Administrateur MRE  
Président du Comité d'audit MGEN

### DORCHIES Stéphane (56 ans)

#### Vice-Président UMR (Fin du mandat : 2024)

Président MFP Nord  
Vice-Président MRE  
Administrateur CRESS Hauts de France  
Membre du bureau CRESS Hauts de France  
Président Comité d'audit UMR  
Délégué régional MFP Nord/Pas-de-Calais  
Membre du CESER des Hauts-de-France

### DURAND Christine (56 ans)

#### Vice-Présidente UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente MRE  
Administratrice APAJH 11  
Administratrice VyV Coopération  
Membre du bureau MFP 11

### GIACOMETTI Serge (67 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Administrateur ACSP  
Secrétaire ACSP  
Membre du Haut Conseil CSF

### HUSS Bruno (58 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2024)

Vice-Président CPAM Bouches du Rhône  
Administrateur Mutuelle Chorum  
Administrateur LOGEO Méditerranée  
Trésorier CRESS PACA  
Trésorier Mutuelle du Lacydon  
Membre CESER PACA



### JEAN Jean-François (63 ans)

#### Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Président MFP Retraite  
Vice-Président MRE  
Administrateur MGEFI  
Administrateur VyV Coopération  
Chargé de mission auprès du Président Casden-BP

### JEANNEAU Eric (47 ans)

#### Président UMR (Fin du mandat : 2024)

2ème Vice-Président de l'Union Territoriale des Mutuelles de Vendée  
Vice-président VyV Coopération  
Administrateur MRE  
Administrateur FNMF  
Administrateur MGEN  
Administrateur EGAMO  
Administrateur OFIVALMO Partenaires  
Administrateur OFI HOLDING

### JOUGLA Jacqueline (69 ans)

#### Administratrice UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente LMG Services  
Administratrice LMG  
Administratrice Ligne claire  
Administratrice RNCSM

### JULHES Carole (46 ans)

#### Administratrice UMR (Fin du mandat : 2024)

Administratrice nationale MGEN  
Présidente MGEN de l'Aisne (02)  
Administratrice de l'UR Hauts-de-France  
Administratrice de l'UT 02/59/62

### LAMARRE Frédérique (44 ans)

#### Administratrice UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente MFP 36  
Administratrice MRE  
Administratrice MGEN  
Administratrice ADOSEN  
Administratrice UT MFCVL  
Administratrice CRESS Centre  
Déléguée régionale MFP Centre  
Administratrice VyV Coopération

### TOUVREY Catherine (50 ans)

#### Administratrice UMR (Fin du mandat : 2022)

Administratrice Mutex  
Présidente GIE SIHM  
(Systèmes Information Harmonie Mutuelle)

2018

## Union Mutualiste Retraite

Union de Mutuelles et unions relevant du livre II du Code de la mutualité n° SIREN 442 294 856  
12 rue de Cornulier - CS 73225 - 44032 Nantes cedex 1